

La lenteur calculée de la Justice valaisanne

Notre canton a été régulièrement sous le feu de la critique pour ses affaires de prescriptions. L'affaire annexée, non jugée depuis 7 ans, bien que cas particulier, est un exemple de plus de la lenteur de la Justice valaisanne. Les prescriptions pénales qui protègent les auteurs sont courantes en Valais et il semblerait que cela arrange beaucoup de monde, sauf les victimes. D'autres cas d'une telle lenteur inacceptable nous sont connus, tel ce vigneron du Valais central qui demande depuis cette même année 2008 que le tribunal lui rende justice et de pouvoir se faire payer plus d'un demi-million de francs de vendanges par une grande cave du Haut-Valais. Son dossier semble s'être perdu.

La Gauche Valaisanne Alternative (GVA) demande au Grand Conseil, via sa commission de Justice, de jouer son rôle de commission de haute surveillance sur le fonctionnement des procureurs, des tribunaux et de la durée des procédures, jusqu'au jugement. Ce pouvoir elle l'a, mais ne l'utilise pas suffisamment. Nous demandons que soit rendus publics les résultats de l'outil de controlling qui est censé empêcher les cas de prescriptions.

Si le problème vient d'un manque de personnel, La Gauche Valaisanne Alternative est favorable à doter la Justice de ce canton de forces supplémentaires. La GVA souhaite également une plus grande implication de la commission de Justice dans la surveillance du fonctionnement du Ministère public ainsi que des tribunaux.

La population valaisanne est en droit d'attendre une justice qui protège les victimes et punisse, sans prescription, les auteurs de délits.

Concernant la Justice, la GVA exige également que toutes les autorités, juridiques ou administratives, appliquent plus systématiquement l'article 35 de la loi d'application du code de procédure pénale, article qui dicte à tout membre d'autorité d'annoncer les cas d'infractions poursuivies d'office.

Pour la Gauche Valaisanne Alternative
Olivier Cottagnoud
Coordinateur
079.202.78.38